

Office Public d'HLM du Doubs - Places de stationnement immeuble de La Compassion - Projet de cession à un promoteur privé - Avis du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil d'Administration de l'OPHLM du Doubs s'est prononcé favorablement le 30 avril 1999 sur la vente de 15 places de stationnement à un promoteur privé.

Ce promoteur (M. JEANNOT Société SCOPAS) réalise une opération immobilière dans les bâtiments de l'ancien Carmel. Pour les besoins de sa clientèle et au regard de la vacance prolongée d'un certain nombre de places de stationnement dans l'immeuble de La Compassion, propriété de l'OPD HLM, le promoteur privé a proposé l'acquisition de 15 places, au prix estimé à 1 155 000 F.

Conformément à l'article L 443.7 du Code la Construction et de l'Habitation, M. le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs, a saisi la Ville de Besançon en vue de recueillir son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur ce projet de cession.

Récépissé préfectoral du 5 octobre 2000.